

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN,

Etaient excusés : Mmes LAVIELLE, PAINBLANC, Mrs GILBERTON, NION.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN BOURGUEILLOIS

Madame le Maire fait une présentation, à l'aide d'un power point, d'un rapport sur l'eau potable et l'assainissement des eaux usées en Bourgueillois pour un éventuel transfert de compétences à la CCPB au 1^{er} janvier 2013. Pour ce faire, les délibérations devront être prises à compter de septembre 2012. Le Conseil Municipal n'a pas de question particulière à émettre.

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document.

Monsieur NION indique qu'il reste encore trop de différence entre le volume mis en distribution et le volume vendu aux abonnés (fuite, purges...). Madame FRAISSE signale que le pourcentage est bon par rapport au niveau national.

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX, LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document présenté et commenté par Madame le Maire et n'émet pas d'observation particulière.

SMIPE VAL TOURAIN ANJOU – RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport annuel 2011 du SMIPE Val Touraine Anjou sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document et n'émet pas d'observation particulière.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 04 juillet 2011, un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 15.5/20^{ème} afin d'assurer les cours de solfège, d'instrument ainsi que les tâches liées à la direction de l'école de musique.

Compte tenu de la mise à disposition dans les écoles primaires à la rentrée 2012 de l'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (intégration dans le cadre d'emploi selon le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012), il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé, dans les conditions suivantes :

Grade : assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Durée hebdomadaire de travail : 20/20^{ème}

Date d'effet : 01/09/2012

Madame le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à raison de 20/20^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité

- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 20/20^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2012
- de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 15.5/20^{ème} à compter de cette même date
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, est invité à modifier le tableau des effectifs suite à l'augmentation du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, d'établir le tableau des emplois de la commune comme suit :

| Grade | Temps | Pourvu | A pourvoir |
|--|-------|--------|------------|
| Personnel permanent stagiaire ou titulaire | | | |
| Filière administrative | | | |

| | | | |
|---|----------------------|---|--|
| Rédacteur Principal | 35/35 ^{ème} | 1 | |
| Rédacteur | 17/35 ^{ème} | 1 | |
| Filière technique | | | |
| Adjoint Technique 2 ^{ème} classe | 35/35 ^{ème} | 2 | |
| Adjoint Technique 2 ^{ème} classe | 32/35 ^{ème} | 1 | |
| Filière culturelle | | | |
| Assistant d'Ens. Artistique Principal 1 ^{ère} Classe | 20/20 ^{ème} | 1 | |

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE BENAIS/LA CHAPELLE 2012/2013

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2012/2013 suite à la réunion de la commission musique BENAIS/LA CHAPELLE SUR LOIRE qui a eu lieu le 28 juin 2012.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une augmentation de 2 % soit appliquée. Les tarifs suivants sont adoptés :

- ☞ Cours de solfège :

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| 67,00 € / enfant | 115,00 € / enfant hors commune |
| 101,00 € / adulte | 126,00 € / adulte hors commune |
- ☞ Cours d'instrument :

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| 101,00 € / enfant | 182,00 € / enfant hors commune |
| 180,00 € / adulte | 205,00 € / adulte hors commune |
- ☞ Petit orchestre : 24,00 €
- ☞ Chorale enfants : 32,00 €

Le règlement se fera au vu des titres de recettes émis par la commune de Benais.

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des conventions de mise à disposition, de l'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, dans les écoles à la rentrée 2012-2013, seront signées avec la Mairie de LA CHAPELLE SUR LOIRE ainsi qu'avec le SIVOM SCOLAIRE RESTIGNE-BENAIS.

➤ Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Cette nouvelle loi indique qu'un emploi permanent à temps non complet, dans une commune de – 1000 habitants peut faire l'objet de contrat à durée déterminée dans la limite de 6 ans, au-delà le CDD doit être transformé en CDI. Deux professeurs de musique rentrent dans ce nouveau dispositif, leur contrat va être modifié en conséquence. La question se pose au sujet de la modification de la durée du temps de travail à chaque rentrée scolaire. Peut-on faire des avenants au contrat de travail ? Le Centre de Gestion a été questionné dans ce sens. Ce point sera remis à l'ordre du jour du conseil de septembre.

➤ Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire coïncider les Portes Ouvertes de l'école de musique, pour les inscriptions des élèves, avec la journée du patrimoine ainsi que l'inauguration de la mairie le samedi 15 septembre.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL

Madame le Maire expose au conseil municipal, qu'il serait souhaitable d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée pour aider au grand nettoyage d'été dans les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel afin d'assurer le grand ménage en collaboration avec la personne titulaire du poste ainsi que pour son remplacement pendant les congés annuels,

Cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison de 32/35^{ème} du 09 au 20 juillet 2012 et à raison de 5/35^{ème} du 23 juillet au 03 août 2012,

Cet emploi sera pourvu sur la base d'un contrat pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 alinéa 2 et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

LOCATION LOGEMENT 2 RUE DU PETIT CLOCHER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Mme DUPUY Sandra, le logement type IV situé 2, rue du Petit Clocher est vacant.

Le Conseil Municipal, après examen des diverses demandes, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mme TESSIER Nadège à compter du 07 juillet 2012 pour un loyer de 450,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressée et tous documents s'y rapportant.

MARCHE PROGRAMME VOIRIE 2012

Madame le Maire rappelle, que par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention constituant le groupement de commandes auprès de la CCPB, pour le programme voirie 2012.

Suite à l'ouverture des plis d'appels d'offres, le Conseil Municipal,

☞ ACCEPTE le marché avec l'entreprise HARDOUIN Père et Fils de SOUZAY CHAMPIGNY 49, pour un montant de 32 721,00 € H.T. soit 39 134,32 € T.T.C.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VIREMENT DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 2.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association ARBRE afin de financer des cadeaux aux enseignants qui quittent le regroupement pédagogique.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section de fonctionnement.

Les modifications budgétaires suivantes sont apportées :

FONCTIONNEMENT

| | | | |
|--------|------------|--------|------------|
| D/6574 | + 200,00 € | D/6182 | - 200,00 € |
|--------|------------|--------|------------|

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative n° 2.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Monsieur HALLIEN donne un compte rendu :

➤ du Conseil d'école en date du 19 juin 2012.

➤ du bilan des activités du projet éco école de BENAIS sur le thème de la biodiversité. Les enfants ont étudié les arbres de l'école, observé les nids d'oiseaux et les nichoirs, mis en place des boules de graisse pour nourrir les oiseaux pendant l'hiver, fait des activités avec la LPO d'Anjou, visité le conservatoire, etc.

➤ de la réunion publique qui a eu lieu le 12 juin 2012 sur le projet scolaire de LA CHAPELLE SUR LOIRE.

➤ de la rencontre qui a eu lieu avec la société PROLUDIC au sujet de l'installation des jeux (Prévoir un décaissement pour les jeux de plus de 60 cm, pour les autres jeux, il convient de laisser en pelouse, ne pas mettre de cailloux). Pas de contrôle technique obligatoire mais prévoir un carnet d'entretien.

Il serait intéressant d'aller voir l'installation des jeux qui a été faite à INGRANDES DE TOURAINE.

☞ Madame BATONNEAU donne un compte rendu de la réunion du SIVOM SCOLAIRE dont l'ordre du jour était la transformation du CDD en CDI de l'accompagnatrice dans le car, l'adhésion du syndicat au FLES, la réfection de la toiture de la cabane...

Elle indique que le container à plastique, dans le centre bourg, est plein très rapidement et que le camion qui vient vider les containers roule beaucoup trop vite sur le parking. Le SMIPE en sera informé.

☞ Madame CHILON propose que la personne chargée du dossier du cimetière de BENAIS, de la société ELABOR, vienne expliquer le déroulement des opérations lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Elle informe que la commission fêtes et cérémonies et la commission fleurissement se réuniront le 3 juillet.

☞ Madame DEZE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des locataires du logement de la Gare informant de la résiliation de leur bail à compter du 30 septembre 2012.

Elle informe également le Conseil Municipal qu'un bâtiment, dans le Parc d'Activités, est vide depuis la cessation d'activités d'une entreprise. La CCPB réfléchit à la destination de ce local (bureaux, salles de réunions ou autre).

☞ Madame le Maire donne lecture de la carte des élèves de CE2, CM1 et CM2 qui remercient la municipalité pour la subvention qui leur a permis de faire le voyage à la Bourboule.

Elle donne connaissance de la proposition d'élaboration d'un blason pour la commune de BENAIS, émanant d'un particulier. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.